Lettre d'inf'eau

N°6 – Juin 2023

Sécheresse : pour l'eau, chaque geste compte !

La plus grande partie de l'Hérault est en alerte sécheresse renforcée depuis l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023. Cela concerne notamment la Vallée de l'Hérault. La situation est extrêmement préoccupante : jamais le niveau de nos ressources en eau n'a été aussi bas avant la saison estivale. On vous explique la situation, ce que va faire le service des eaux et ce que vous pouvez faire.

L'alerte sècheresse : qu'est-ce que c'est ?

Dans chaque département, c'est **le préfet qui prend un arrêté** fixant le niveau d'alerte sécheresse, après consultation du comité départemental de la ressource en eau.

Les niveaux d'alerte sont définis par bassin versant. **Il existe 4 niveaux** : vigilance – alerte simple – alerte renforcée – crise.

Chaque niveau fixe des restrictions ou interdictions d'usages de l'eau pour les particuliers et les professionnels. Le non-respect des mesures de l'arrêté est passible d'une contravention de 1 500€ pour un particulier.

Pourquoi sommes-nous déjà en « Alerte renforcée » ?

Plusieurs années de sécheresse se sont succédées, en lien avec le réchauffement climatique. **Après l'été 2022, le niveau de nos ressources était au plus bas.** Un automne, un hiver et un début de printemps exceptionnellement secs n'ont pas permis de reconstituer les stocks d'eau. **Les pluies de ce printemps ou de cet été, captées par la végétation et l'évaporation, ne permettent pas de recharger les nappes.** Nous étions donc en mai à un niveau déjà inférieur à celui de la fin de l'été 2022.

L'objectif en alerte renforcée est de **réduire de moitié** les prélèvements d'eau.

Quelles sont nos ressources en eau ?

En vallée de l'Hérault, **on trouve deux types de ressources** en eau : **celles du massif calcaire** qu'on appelle le karst, plutôt au nord de notre territoire, et **celles de la nappe alluviale du fleuve** Hérault. L'eau circule sous la terre et différentes nappes souterraines, qu'on appelle des aquifères, peuvent être reliées entre elles. Au total, 11 ressources sont exploitées.

Le département dispose d'une 20aines d'années de recul sur le niveau des aquifères. Pour la 1ère fois, les niveaux enregistrés sont extrêmement bas. En tant qu'exploitant il n'est pas possible de prédire le comportement d'un aquifère.

Quand le niveau de ces aquifères est trop bas, on risque de désamorcer le pompage. Surtout si le pompage est déjà en limite de capacité de production par rapport à la consommation de la population d'un village. Si nous consommons trop, nous allons produire plus et le risque de décrochage est probable.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Quelles sont les principales limitations qu'impose l'arrêté préfectoral ?

En cette période tendue, le préfet consulte le comité départemental tous les 15 jours et l'arrêté préfectoral qui en découle évolue rapidement. **Le dernier arrêté en date du 31 mai 2023 interdit** :

- L'arrosage des espaces verts et terrains de sport publics et privés.
- Le lavage des véhicules hors stations de lavage professionnelles (qui récupèrent l'eau)
- Le remplissage des piscines (mais pas la 1ère mise en eau et la mise à niveau)
- L'arrosage des potagers entre 8h et 20h
- L'arrosage des cultures agricoles entre 8h et 20h sauf goutte à goutte, productions très sensibles (maraîchage, abreuvement des animaux), organisations collectives d'irrigation avec règlement et plan de gestion.

Au-delà, différentes restrictions s'appliquent aux entreprises, collectivités et exploitants agricoles. **Les interdictions s'appliquent aussi aux forages privés.**

Suivre l'évolution des arrêtés sur : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Comment serez-vous avertis en cas de crise ?

Le service des eaux contrôle tous les jours le niveau d'eau des captages. Si le niveau baisse, trois seuils ont été définis. A chaque changement de seuil, **nous vous enverrons une alerte Mail. L'objectif à ce moment sera de réduire rapidement et fortement votre consommation.**

Au-delà, le service des eaux a prévu des mesures d'urgence en cas de coupure de l'alimentation en eau : distributions de bouteilles d'eau ou approvisionnements par camion-citerne.

- *Soyez attentifs à la réception des alertes Mails.*
- *Pour les recevoir et si vous n'avez pas encore de compte : créez dès maintenant votre compte privé sur l'agence en ligne en renseignant votre mail, sauf si vous habitez Argelliers, St Paul-et-Valmalle ou Montarnaud (veuillez contacter la SAUR).*

Si nous voulons encore de l'eau au robinet cet été, nous devons limiter notre consommation

Retrouvez tous les écogestes et plus d'informations sur les économies d'eau sur le site web agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Combien consommons-nous d'eau ?

Le service des eaux exploite 2 millions de m³ par an, ce qui correspond à environ 50 m³ de consommé par habitant et par an. **Chacun d'entre nous consomme en moyenne à la maison 150 litres d'eau par jour.**

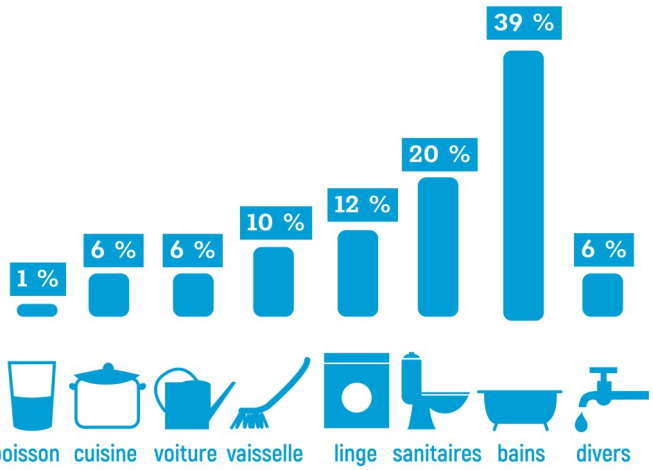

Répartition de la consommation moyenne d'eau d'un ménage.

Propriétaires, bailleurs : pensez à transmettre ces informations aux occupants des logements en vallée de l'Hérault.